

AVIS PUBLIC

CHANGEMENT D'HEURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, conformément aux dispositions de l'article 148.0.1 du *Code municipal du Québec*, que la séance ordinaire du conseil municipal de Laurier-Station du 19 décembre 2022 débutera à 19h45, à la salle La Chapelle, située au 364, rue Saint-Joseph, à Laurier-Station.

Cette séance ordinaire sera précédée d'une séance extraordinaire, à 19h, pour l'adoption du budget de l'exercice financier 2023 ainsi que le programme triennal d'immobilisations pour les années 2023-2024-2025.

Donné à Laurier-Station,
ce 14^e jour du mois de décembre 2022



Stéphane Dion
Directeur général, greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, **STÉPHANE DION**, directeur général de la municipalité de Laurier-Station, résidant de Sainte-Croix-de-Lotbinière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

- **Site internet de la municipalité de Laurier-Station en date du 14 décembre 2022**
- **Babillard public – Hôtel de ville de Laurier-Station**

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14^e jour de décembre 2022



Stéphane Dion
Directeur général, greffier-trésorier